

N/REF : 10/07/2024 8H30 C:008507 I:12624

MR ET MME BLAY

V/Appel du Mercredi 10/07/2024 a 8H30

**13 ALLEE EDITH PIAF
35200 RENNES**

IMMEUBLE : 13 PIAF
13 ALLEE EDITH PIAF
35200 RENNES

Rennes, le 19 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 13 PIAF - MR ET MME BLAY 02 56 51 21 74

MOTIF : PLUS DE CHAUDE
PEUT ETRE CONTACTEUR JOUR / NUIT HS

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 11/07
MISE EN PLACE DU MATERIEL ET DU VEHICULE
RECHERCHE D'ANOMALIE
CONSTAT: THERMOSTAT DU CHAUFFE EAU HS
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 15/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE
DEPOSE DU THERMOSTAR HS
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU THERMOSTAT
REMISE SOUS TENSION ÉLECTRIQUE
CONTROLE: BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : REGLEMENT PAR CHEQUE N°6633527 LCL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie	1	67,23	134,46
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,48	78,96
1,00	Thermostat pour cumulus	1	93,87	93,87
TOTAL H.T.				307,29
T.V.A. a 10,00%				30,72
TOTAL T.T.C.En EURO				338,01

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.